

L'Épi Clair

de BORDEAUX-SAINT-CLAIR



Bulletin annuel municipal
de la commune de Bordeaux-Saint-Clair



Décembre 2023 - n°34

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte le meilleur à vous et à vos proches.

Ces dernières années, les événements contraints, qu'ils soient nationaux ou internationaux, ne nous ont pas épargnés. Entre la crise sanitaire de la Covid, l'augmentation des matières premières et la crise de l'énergie, les guerres, nous ne pouvons qu'espérer que cette année soit synonyme de santé, bonheur, réussite, paix et espoir.

Pour notre commune, nous arrivons à mi-mandat et malgré les contraintes imposées par l'actualité, l'ensemble de l'équipe municipale s'adapte.

En cette nouvelle année, je tiens à saluer l'engagement des élus qui m'entourent et profite de ces lignes pour les en remercier chaleureusement.

Tous ont à cœur, comme moi, de maintenir la sérénité et la qualité de vie dans notre village.

J'ai une pensée particulière pour les personnes qui ont vécu des situations difficiles en 2023. Je leur souhaite de trouver l'apaisement et le réconfort nécessaires durant cette nouvelle année.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour que 2024 réponde à toutes vos espérances

Le Maire,
J.P. BONNEVILLE

SOMMAIRE

- Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal..... p. 3 à 6
- Travaux p. 7 et 8
- Défense incendie p. 9
- Club omnisports Bordelais p. 10 et 11
- Anciens Combattants p. 12
- Cérémonie du 14 juillet p. 13
- Demande de cartes d'identité et passeports p. 13
- Nos Écoles p. 14 et 15
- Club des Fauvettes p. 16
- Repas des Anciens p. 17
- Paroisse Saint Jacques des Valleuses p. 17
- Informations diverses p. 18
- Fiches de Recettes p. 18 et 19



Responsable de Communication : Jean-Pierre Bonneville, MAIRE.

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires pour être distribué gratuitement, à raison d'un exemplaire par foyer, aux habitants de la commune.

DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle d'honneur nouvellement rénovée, le Mercredi 25 janvier 2023 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- ▶ Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- ▶ Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- ▶ Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- ▶ Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE et Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.
- ▶ Madame Nathalie LEPLEY a été nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements de Monsieur BOISSEL, Directeur du Centre de Formation par Alternance MFR DU HAVRE RURAL, de Monsieur SOULERES, Président du Secours Catholique de Haute-Normandie, et de Madame POITTEVIN, pour la subvention qu'ils ont reçue.

Monsieur le Maire fait savoir que la pose des réserves incendie, route de Saint-Clair, rue de la Hêtraie et route de Criquetot-l'Esneval par l'entreprise « La Bordelaise de travaux » a pris du retard, les travaux devraient commencer prochainement.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public sur les voies communales à savoir de 22 heures à 6 heures.

L'éclairage public de la Route Départementale ne subira pas de modifications.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé que Madame DURÉCU, présidente du Lotissement privé « Le Clos de l'Église » a demandé, au nom de l'association du même nom, le transfert des équipements, tels que la voirie, l'éclairage public ainsi que le bassin de rétention d'eau, par voie amiable, au domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour et une abstention) accepte ce transfert, demande d'officialiser l'opération par un acte notarié et donne

délégation de signature à Monsieur le Maire pour tout document afférent à ce dossier.

À l'initiative de Monsieur Rémi MARESCQ, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres afin que les habitants téléchargent gratuitement l'application « PANNEAU POCKET », permettant aux utilisateurs d'être informés et alertés en temps réel des événements de la Commune en temps réel.

L'envoi des convocations aux conseillers municipaux par mail ne sera pas mis en place pour le moment.

La séance est levée à 21 H 45.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie le Mercredi 08 mars 2023 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- ▶ Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- ▶ Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- ▶ Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- ▶ Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- ▶ Monsieur Fabrice GRENET qui avait donné procuration à Monsieur Rémi MARESCQ.
- ▶ Madame Nathalie LEPLEY qui avait donné procuration à Monsieur Patrick DUBOC.
- ▶ Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le document est lu article par article sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, doyen d'âge de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| RECETTES | 412 190,72 € |
| DÉPENSES | 340 708,89 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 71 481,83 € |
| EXCÉDENT ANTÉRIEUR | 300 784,17 € |
| EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE DE | 372 266,00 € |

- Section d'investissement :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| RECETTES | 179 390,23 € |
| DÉPENSES | 75 685,30 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 103 704,93 € |
| EXCÉDENT ANTÉRIEUR | 88 015,80 € |
| EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE DE | 191 720,73 |

Le résultat d'ensemble fait apparaître un excédent global de 563 986,73 €.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Après s'être renseigné auprès de Madame BAYON, Directrice du Service des relations aux Territoires de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine-Métropole », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert à la Commune des équipements, de la voirie et de l'éclairage public du lotissement « Le Clos de l'Église » ne pourra se faire.

Il fait savoir également au Conseil Municipal que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse avec le responsable de la Communauté Urbaine sur la possibilité ou impossibilité de réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage public équipé de leds.

Il est ensuite discuté des futurs travaux à prévoir pour lesquels des devis seront demandés :

- changement de la porte du garage, du bâtiment et des quatre portes de la salle polyvalente ;
- à la salle polyvalente : changement des vitres impactées ; pose de volets roulants sur les fenêtres des façades Nord et Est
- rénovation totale de la charpente et de la toiture de la grange.

La séance est levée à 22 H 00.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 12 avril 2023 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- ▶ Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- ▶ Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- ▶ Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- ▶ Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

▶ Madame Sandrine CHICOT qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE ;

▶ Madame Nathalie LEPLEY qui avait donné procuration à Monsieur Patrick DUBOC.

▶ Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2023

Les propositions de Monsieur le Maire et de la Commission des Finances qui s'était réunie le Lundi 11 avril 2022 à 19 H 00 sont votées à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Recettes réelles | 406 492 € |
| Excédent reporté | 338 815 € |
| TOTAL DES RECETTES | 745 307 € |
| Dépenses réelles | 524 014 € |
| Transfert vers l'investissement | 221 293 € |
| TOTAL DES DÉPENSES | 745 307 € |

- Section d'investissement :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Recettes d'investissement | 363 455 € |
| Virement du fonctionnement | 221 293 € |
| Transfert d'équilibre | 33 450 € |
| TOTAL RECETTES | 618 198 € |
| TOTAL DÉPENSES | 618 198 € |

FISCALITÉ COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales, à savoir :

- taxe d'habitation
- taxe foncière (bâti) 38.45 % (13,09 % + 25,36 %*)
- * 25,36 % étant la part transférée du Département à la Commune.
- taxe foncière (non bâti)

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est à évoquer.

La séance est levée à 22 H 00.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 14 juin 2023 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- ▶ Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- ▶ Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;

► Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;

► Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Laurence TRANCHARD conseillers municipaux.

Absents excusés :

► Monsieur Pierre LAMBERT qui avait donné procuration à Monsieur Patrick DUBOC.

► Madame Nadine MACAIRE qui avait donné procuration à Monsieur Philippe BASILLE.

► Madame Nathalie LEPLEY a été nommée secrétaire de séance.

ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE

Comme les années précédentes, l'organisation de la fête nationale est prévue selon le programme suivant :

10 H 50 : Rassemblement devant la Mairie puis manifestation patriotique au Monument aux Morts ;

11 H 00 : Retour en défilé vers la Salle polyvalente ;

11 H 15 : Concert par la Société Musicale des Loges. Dégustation de la Brioche Républicaine et du Vin de l'Amitié et de la Fraternité. Distribution de friandises à tous les enfants présents ;

15 H 00 : Concours de pétanque (près de la Salle Polyvalente) ; Jeux de société divers (dominos, tarot, manille, etc...au Foyer des Aînés.

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE) DE LA VILLE DE BOLBEC

La Commune de Bolbec a demandé son adhésion au SDE76 par sa délibération en date du 09 février 2023.

Par sa délibération en date du 21 février 2023, le comité syndical du SDE accepte cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune, adhérente au SDE, accepte également cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

RÉNOVATION DU LOCAL TECHNIQUE : Des devis ont été demandés dans le cadre de la rénovation du local technique, à savoir : remplacement total de la charpente et la pose d'une couverture en ardoises d'Espagne.

D'autre part, un devis a été demandé pour le rejointoiement de la façade de la Mairie.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Département pour l'ensemble de ces travaux.

Les cinq portes de la Salle polyvalente seront remplacées et quatre volets roulants seront posés sur les fenêtres du Foyer des Aînés et de la Salle des Associations.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer :

- d'une part, la convention relative à la gestion de service concernant les interventions de maintenance et d'entretien de la Communauté Urbaine sur l'éclairage public et la voirie ;

- d'autre part, la convention relative à la maintenance des 45 candélabres de la Route Départementale 940.

- Afin de faciliter l'accès du parking de la Briqueterie, il serait souhaitable de déplacer de quelques mètres le container « verres ».

Le Mardi 04 juillet à 18 h 00 aura lieu la traditionnelle Fête des Prix de nos écoles.

Le Jeudi 06 juillet à 18 h 00, un tournoi de pétanque est organisé opposant le corps enseignant et les élus/parents d'élèves.

La séance est levée à 21 H 25.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 13 septembre 2023 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

► Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;

► Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;

► Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;

► Mesdames Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absente excusée :

► Madame Ophélie BONNEVILLE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

BRIGADE PLURI-COMMUNALE : Un projet de brigade partagée et intercommunale est proposé à cinq communes, à savoir : La Poterie, Le Tilleul, Étretat, Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair.

Ce projet a pour but la création et le partage de trois postes de garde-champêtres qui auront comme tâches la verbalisation des infractions d'urbanisme, à l'environnement, aux incivilités ..., les infractions aux stationnements illégaux sur quatre communes Étretat exceptée.

Suite au débat, le Conseil Municipal ne se prononce pas pour l'instant et demande plus d'informations pour adopter la convention.

PLUI : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Havre Seine-Métropole, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- de prendre acte de la tenue des débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, tel que retranscrit dans le procès-verbal de séance du conseil municipal.

- de rappeler que le sursis à statuer peut s'appliquer sur les demandes d'autorisation des droits des sols, dès lors que le débat du PADD a lieu au sein du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux, conformément aux articles L153-11 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions et délai prévus à l'article L424-1 du même code, lorsque des constructions, aménagements, installations ou opérations sont de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur.

- d'informer que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et sera publiée sous forme électronique dans les conditions prévues à l'article L ; 2131-1 III du Code général des collectivités territoriales et par le décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le Bureau d'Études Ambre a élaboré un projet d'installation d'un système de vidéo-protection urbaine.

Des demandes de subvention seront demandées auprès de l'État DETR et du Département.

La séance est levée à 21 H 50.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 08 novembre 2023 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

Étaient présents :

- ▶ Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- ▶ Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, adjoint au Maire ;
- ▶ Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- ▶ Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

▶ Madame Sandrine CHICOT qui avait donné procuration à Madame Ophélie BONNEVILLE et Monsieur Rémi MARESCQ, adjoint au Maire qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

▶ Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de remerciements de diverses associations pour le versement de subventions qu'elles ont reçu :

- **APAEI** : l'Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés de Fécamp ;

- **MFR-CFA** : Maison Familiale et Rurale de la Cerlangue ;

- **ABEC** (Amis des Bêtes d'Étretat et du Canton) sise à Étretat ;

Un courrier de remerciements de la famille MACAIRE faisant suite au décès de Madame MACAIRE.

Madame Ophélie BONNEVILLE adresse également ses remerciements suite au décès de son père, Monsieur SÉNÉCAL.

REPAS DES AÎNÉS : Le Conseil Municipal décide d'organiser le traditionnel repas des Aînés le Dimanche 26 novembre prochain.

Pour les personnes qui n'assisteront pas au repas et qui le souhaitent, elles recevront un bon d'achat.

EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'extension du réseau électrique sur la route d'Étretat.

Pour la réalisation de cette opération, un câble en souterrain doit être posé sur une parcelle communale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Un conte de Noël sera présenté aux enfants des Écoles le VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 à 18 H suivi de la distribution des jouets de Noël.

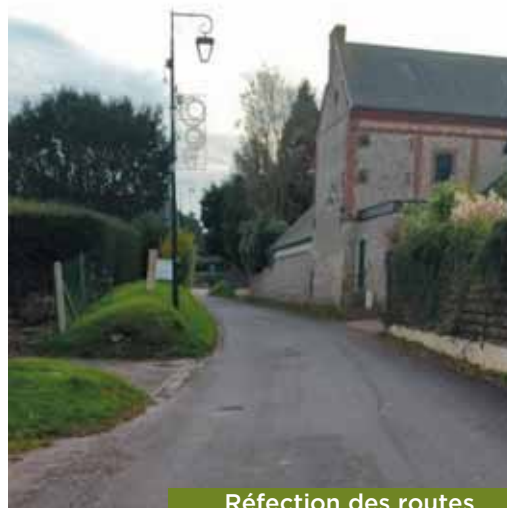
La distribution des bons d'achat se fera le SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023 à 10 H 30 à la Mairie.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le SAMEDI 13 JANVIER 2024 à 18 H 30.

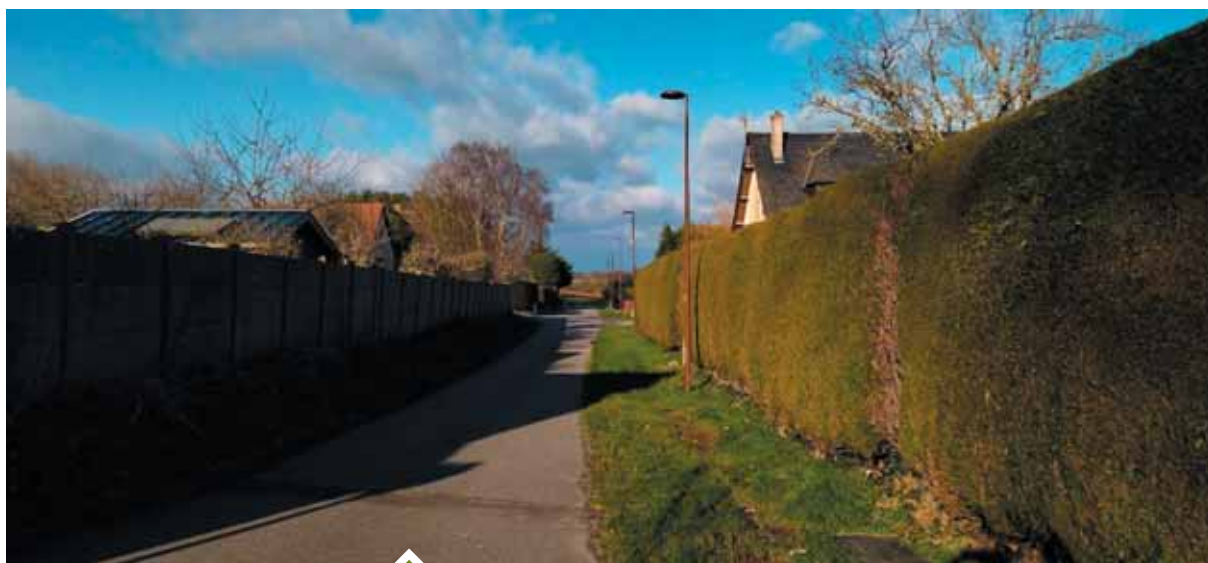
La séance est levée à 21 H 30.



Réfection d'une partie du trottoir Route d'Étretat



Réfection des routes du Calvaire et d'Épivent



Réfection des routes du Calvaire et d'Épivent
Réfection d'une partie du trottoir Route d'Étretat





Pose de volets Foyer des Anciens et Salle des Associations



Changement de Portes Salle Polyvalente



Trois nouvelles réserves ont été installées, une route de Saint Clair, une route d'Étretat et une route de Criquetot l'Esneval.





Nouvelle année, nouveau bilan de notre Association.

Pour la saison 2022-2023, le nombre de nos adhérents a augmenté de 10 passant à 66.

Petit rappel de nos activités :

- ▶ Le tennis de table le mardi à 20 H 30.
- ▶ La danse un mardi sur deux à 18 H.
- ▶ Le cyclotourisme le dimanche à 9 H.
- ▶ La marche le lundi à 14 H.
- ▶ La pétanque couvrant la période de mai à septembre le jeudi à 17 H 30.

Au mois de mai, les cyclos bordelais ont participé à la ronde cantonale au départ de Criquetot-l'Esneval.

Les marcheurs ont, quant à eux, participé à la marche « Octobre Rose » regroupant une trentaine de personnes. 185 € ont ainsi été récoltés au profit de l'Association CAPAC.

Il est à noter l'absence de reprise des cours de gymnastique en raison de participants insuffisants.

Du côté de nos activités extra-sportives :

En janvier, la galette des rois a rassemblé une trentaine de personnes autour d'un bon repas.

En mars, 61 personnes sont venues déguster de délicieux fruits de mer.



Octobre Rose



Galette des rois



En décembre, dans le cadre du Téléthon, le repas, la vente de galettes au beurre et la tombola ont permis de récolter la somme de 2247 € remis à l'AFM. Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action.

Notre prochaine manifestation aura lieu le 23 mars avec une soirée Fruits de Mer » ouverte à tous.

Si vous désirez nous rejoindre dans le cadre de nos activités, la cotisation est de 12 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

Le Club Omnisports vous présente ses meilleurs voeux pour 2024.

Le Président,
J.P. LEMOINE

Téléthon





Assemblée des Anciens Combattants



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 11 novembre



LE 14 JUILLET



Concert du 14 juillet



Recueillement au monument aux Morts



Recueillement au monument aux Morts

INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Mairie de FÉCAMP

1, Place du Général Leclerc
76404 Fécamp
Tél. 02 35 10 60 00
sans rendez-vous

Mairie de MONTIVILLIERS

Place François Mitterrand
76290 Montivilliers
Tél. 02 35 30 28 15
Prendre rendez-vous :
<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-villepratique/etat-civil-papiers/>

Mairie de GODERVILLE

Place Celestin Bellet
76110 Goderville
Tél. 02.35.10.44.78
sans rendez-vous

Mairie de BRÉAUTÉ

15 Place André et Jean Suchelet
76110 Bréauté
Tél. 02 35 27 75 74
Prendre rendez-vous :
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Mairie de BOLBEC

Square du Général Leclerc
76210 bolbec
Tél. 02 32 84 51 00
Prendre rendez-vous :
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



Noël de l'école de Bordeaux-Saint Clair

Le Noël des enfants a eu lieu sous la houlette de Alain François LEMARCHAND qui leur a raconté des histoires tout en les y faisant participer.

Ceux-ci ont été très enthousiasmés. Il s'est terminé par l'arrivée du Père Noël et la distribution des jouets.







L'année 2023 étant terminée, je vais vous présenter le bilan de notre Association qui compte 48 adhérents. Ces derniers étaient heureux de se retrouver le jeudi 07 septembre dernier autour de nos jeux, suivi d'un goûter. Pour beaucoup d'entre nous, ce rassemblement est l'occasion de passer un moment de convivialité. Pour l'année écoulée, nous avons à déplorer le décès de Mesdames Micheline MACAIRE et Christiane PALFRAY. Je présente mes sincères amitiés à leur famille.

Le 13 mai 2023, nous sommes allés visiter une fromagerie spécialisée dans la fabrication du Livarot et du Pont l'Évêque suivi d'une dégustation. L'après-midi, visite de trois cents automates pour finir la découverte commentée d'une safranière.

Le 06 décembre dernier, nous nous sommes rendus à Neufchâtel en Bray pour un déjeuner-spectacle intitulé : « Les pépites de l'Amérique du Sud ». Notre traditionnel goûter de Noël s'est tenu le 14 décembre, toujours dans la bonne humeur.



Voici notre programme pour la nouvelle année :

- ▶ **11 janvier 2024**
galette des Rois
- ▶ **17 mars 2024**
repas de Printemps
- ▶ **27 juin 2024**
goûter de fermeture du foyer
- ▶ **05 septembre 2024**
ouverture du foyer.

En ce qui concerne notre sortie prévue au Printemps, la date et le lieu restent à définir.

Nous tenons à vous remercier pour l'accueil que vous nous avez réservé pour la présentation de notre calendrier.

Le Club des Fauvettes vous souhaite une excellente année 2024 pour vous et votre famille.

La Présidente,
M.C. BONNEVILLE



Dimanche 26 Novembre avait lieu le traditionnel repas des anciens. Ce sont 76 convives qui se sont retrouvés autour d'un repas convivial offert par la municipalité. Celui-ci servi par les conseillères et les conseillers municipaux. Les doyens de cette assemblée étaient Mme FERRAND et Mr LIVET. Ce repas était préparé par la charcuterie DUPARC des LOGES et l'épicerie LERICHE de Bordeaux-Saint-Clair. Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur et la convivialité.



PAROISSE SAINT-JACQUES DES VALLEUSES

Comme les années passées la chorale des Amarres a proposé, en l'église de Bordeaux-Saint-Clair, son traditionnel concert de Noël. Plusieurs élèves de l'école de musique d'Yport nous ont également enchanté par leur prestation.

Enfin, on a pu assister à une petite pièce de théâtre mêlant décontraction et bonne humeur. Tout cela, sous la houlette d'Alain-François LEMARCHAND.



INFORMATIONS DIVERSES

Rappel sur la collecte des déchets

Pour le verre il y a deux lieux de collecte
Derrière le Cimetière ou Route de La Briquetterie.

Pour les emballages :
Derrière le Cimetière.
La collecte se fait **le mercredi**.

La collecte des ordures ménagères se fait **le vendredi**.

JOURS FÉRIÉS :

Les ordures ménagères et les emballages seront collectés le samedi qui suit le jour férié.
Le dépôt se fait la veille au soir.

les points d'apport volontaire pour être recyclés.

• Les **journaux**, revues, magazines et **papers de bureau**, qui doivent eux aussi être déposés dans les bacs jaunes et les points d'apport volontaire.

Pour trouver **les points d'apport volontaire** les plus proches de chez vous, rendez-vous sur l'outil **TriPratik** !

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Dans la benne ou le bac jaune **UNIQUEMENT EN VRAC**

PAS DE SAC

LES ERREURS DE TRI

LE HAVRE SEINE

Le verre, une filière 100% locale

Collecté par les agents de la Communauté urbaine, le verre est ensuite acheminé

jusqu'à différentes usines du territoire pour son retraitement. Il est ainsi transformé :

- en calcin à l'usine de St-Vigor-d'Ymonville
- en bouteilles et flacons à la verrerie du Havre

LE TRI DU VERRE, RECYCLAGE 100% LOCAL



Crumble bleu

4 personnes 25 MN 25 MN abordable

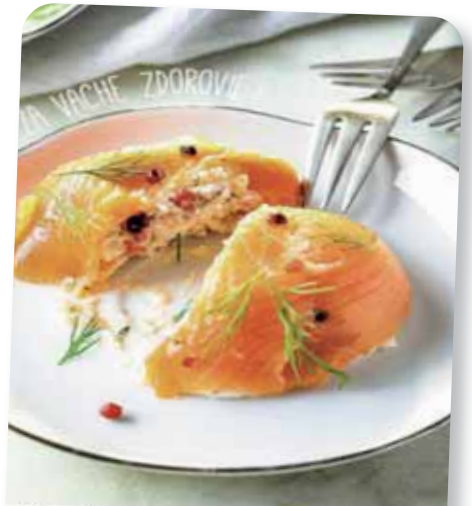
■ 1 potimarron ■ 120 g de bleu onctueux (type gorgonzola ou Saint-Agur)
■ 2 oignons ■ 100 g de farine ■ 50 g de beurre ■ huile d'olive ■ sel ■ poivre.

Préchauffez le four à 210 °C. Épépinez le potimarron et coupez la chair (sans le peler) en petits dés. Pelez les oignons et émincez-les. Poêlez potimarron et oignon dans un filet d'huile d'olive 10 à 12 mn.

Mélangez la farine avec le beurre du bout des doigts jusqu'à obtenir un crumble sableux. Coupez le fromage en dés.

Répartissez dans un plat à four beurré le potimarron aux oignons, recouvrez de la moitié des dés de fromage puis du crumble et du reste de fromage.

Faites cuire au four 15 à 20 mn, jusqu'à ce que le crumble soit bien doré.



Charlotte de saumon à la russe

Pour 8 personnes
Préparation : 20 min (à heures 07 avance)
Score culinaire

12 fines tranches de saumon fumé
1 feuille de gélatine (soit 2 g)
5 cl de crème liquide entière
200 g de fromage blanc 45% matière
200 g de polenta rouge peül
100 ml de lait

1 boîte d'œufs
1 œuf, 8 blancs de boites roses
8 œufs durs
3 cl de vodka
Sel, poivre blanc du moulin

1. La veille, réhydratez la gélatine dans de l'eau froide. Faites chauffer la crème et incorporez-y la gélatine essorée. Mélangez dans un bol avec le fromage blanc, assaisonnez. Ajoutez les pommes égrenées et finement émiettées, l'œuf effeuillé et ciselé, la moitié des blancs roses égouttés au torchon, les œufs durs finement hachés et le vodka.
2. Choisissez de film alimentaire 8 encoches en diamètre 6-7 cm de diamètre d'une plaque en silicone. Appuyez 1,5 tranche de saumon contre les parois de chaque éponge. Répartissez la garniture au centre et tissez. Refermez avec le film alimentaire en serrant bien.
3. Entourez une nuit au frais. Pour servir, démolissez les éponges sur un grand plat. Retirez le film et passez de blancs roses.



Gratinées à la crème d'ail
 2 personnes • 25 MN • 5 MN • bon marché

16 huîtres n° 2 • 2 c. à soupe de crème épaisse entière • 1 gousse d'ail • 1 c. à soupe de persimmon râpé • 4 c. à soupe de chapelure fine • 2 branches de cerfeuil • poivre.

Pelez l'ail et écrasez-le au presse-ail. Mettez-le dans une casserole avec la crème, le vin blanc et le cerfeuil et haché. Poivez généreusement et faites chauffer. Mélangez le persimmon et la chapelure. Préchauffez le gril du four. Ouvrez les huîtres et jetez la première eau. Décollez-les de la coquille en les laissant bien en place. Jetez la seconde eau et disposez-les sur la plaque du four couverte de papier aluminium froissé pour bien coller les coquilles. Répartissez la sauce à la crème, puis saupoudrez du mélange persimmon et chapelure. Entournez sous le gril pendant 3 min environ, jusqu'à ce que les huîtres soient bien gratinées. Servez-les bien chaudes.



Tarte streusel aux fraises
 4 à 6 personnes • 20 MN • 20 MN

300 g de fraises • 385 g de farine • 255 g de beurre mou • 20 cl de crème fraîche • 150 g de sucre en poudre • 1 sachet de sucre vanillé • 1 pincée de sel.

Préchauffez le four à 180 °C. Réalisez 200 g de beurre et les 2 sucres dans un saladier. Fouettez longuement du bouteur électrique jusqu'à obtenir une texture crémeuse. Incorporer 375 g de farine et la sel du bout des doigts. Beurrez et farinez un moule à tarte à fond amovible. Versez les trois quarts de la pâte de base puis étalez la avec le tiers d'une cuillère à soupe. Nettoyez les fraises, équeurées, les coupez-les en 2 et répartissez-les sur la pâte. Recouvrez du reste de la pâte puis enfournez 20 à 25 min jusqu'à bien dorer le dessus. Servez tiède ou froid avec la crème fraîche.



Champignons

Attention!
 Vous pouvez préparer et cuire votre ballotine à l'avance, puis les garder dans le beurre au dernier moment.

BALLOTTINES DE POULET AUX CHAMPIGNONS, PESTO DE PERSIL ET NOIX
 Pour 4 personnes
 Préparation: 30 min Cuisson: 40 min

4 escalopes de poulet • 8 tranches de lait fumé type fines • 2 échalotes • 400 g de champignons (champignons de Paris...) • 40 g de beurre • Sel, poivre

Pour le pesto: 40 g de camembert de noix • 80 g de persil • 1 c. à soupe d'ail • 1 botte de pesto • Film alimentaire pour cuisson

1. Nettoyez les champignons, puis hachez-les finement. Gardez l'autre moitié pour le garnissage, que vous couperez plus grossièrement.

2. Dans une poêle, faites revenir dans 15 g de beurre les échalotes et les champignons hachés. Salez et poivez.

3. Préparez le pesto. À l'aide d'un robot moulin, hachez ensemble finement le persil, le gressin d'ail, le camembert, les noix et l'huile d'olive. Salez et poivez.

4. À l'aide d'un rouleau à pâtisserie, tappez sur les escalopes pour les aplatir légèrement. Placez chacune d'elles sur un morceau de film alimentaire, puis étalez des champignons hachés, ajoutez 2 tranches de lait fumé. Poivez chaque escalope sur elle-même en vous aidant du film. Enveloppez de plusieurs épaisseurs de film chaque cylindre. Neuez les extrémités.

5. Faites cuire les ballotines à l'eau bouillante pendant 10 min. Égouttez-les puis retirez le film.

6. Avant de servir, faites légèrement colorer les ballotines dans une poêle. Faites sauter le reste des champignons dans une poêle avec 15 g de beurre, l'ail et le persil hachés.

7. Accompagnez les ballotines avec les champignons et le pesto.

Notre conseil vin
 Un arbois charbonney

